

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 6 octobre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DASES 300 G: subventions (pour un total de 3 368 747 €) à 13 associations relatives à la gestion de 18 accueils de jour dont 12 Espaces Solidarité Insertion (ESI) parisiens à destination des personnes et familles en situation de précarité et de grande exclusion à Paris - conventions

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L262-1 et suivants,

Vu le budget primitif du Département ;

Vu la convention du 1^{er} janvier 2013 conclue entre le Département de Paris, l'Etat et la Régie Autonome des Transports Parisiens relative au dispositif des Espaces Solidarité Insertion,

Vu la convention du 18 mars 2013 conclue entre le Département de Paris et « Aurore » relative au financement par le Département de Paris du dispositif des Espaces Solidarité Insertion,

Vu la convention du 3 avril 2013 conclue entre le Département de Paris et « Aux Captifs, la Libération » relative au financement par le Département de Paris du dispositif des Espaces Solidarité Insertion,

Vu la convention du 28 mars 2013 conclue entre le Département de Paris et le « Centre d'Action Sociale Protestant » relative au financement par le Département de Paris du dispositif des Espaces Solidarité Insertion,

Vu la convention du 26 mars 2013 conclue entre le Département de Paris et le « Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris » (CAS-VP) relative au financement par le Département de Paris du dispositif des Espaces Solidarité Insertion,

Vu la convention du 19 mars 2013 conclue entre le Département de Paris et « Emmaüs » relative au financement par le Département de Paris du dispositif des Espaces Solidarité Insertion,

Vu la convention du 3 avril 2013 conclue entre le Département de Paris et les « Œuvres de la Mie de Pain » relative au financement par le Département de Paris du dispositif des Espaces Solidarité Insertion,

Vu la convention du 31 décembre 1998 conclue entre le Département de Paris et le « Samusocial de Paris » relative aux modalités de participation du Département au budget de fonctionnement du groupement d'intérêt public et vu la convention du 3 avril 2013 relative au financement par le Département de Paris du dispositif des Espaces Solidarité Insertion,

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2016, treize subventions (pour un total de 3 368 747 €) à 13 associations relatives à la gestion de 18 accueils de jour dont 12 Espaces Solidarité Insertion (ESI) parisiens à destination des personnes et familles en situation de précarité et de grande exclusion à Paris,

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Les subventions maximum allouées, au titre de l'année 2016, par le Département de Paris aux gestionnaires des Espaces Solidarité Insertion et aux accueils de jour sont fixées de la manière suivante :

- Aurore – 1-3 rue Emmanuel Chauvière - 75015 PARIS (n°SIMPA 2541):
 - ESI « Halte Femmes » : 260 440 euros pour une ouverture sept jours sur sept (n° de dossier 2016_07879)
 - ESI « Halte Paris Lyon/Mazas » : 285 745 euros pour une ouverture six jours sur sept (n° de dossier 2016_07878)
- Aux Captifs, la Libération – 8 rue Gît-le-Coeur – 75008 PARIS (n°SIMPA 17393 et n° de dossier 2016_07236):
 - ESI « Chez Monsieur Vincent » : 191 475 euros pour une ouverture cinq jours sur sept
- Centre d'Action sociale Protestant (CASP) – 20 rue Santerre, 75012 Paris – 75012 PARIS (n° SIMPA 48161 et n° de dossier 2016_06602) :
 - ESI « La Maison dans la Rue » : 249 889 euros pour une ouverture cinq jours sur sept
- Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris - 5, boulevard Diderot - 75012 PARIS (n° SIMPA 16539 n° de dossier 2016_07907) :
 - ESI « René Coty » : 181 923 euros pour une ouverture cinq jours sur sept
 - ESI « Halle Saint Didier » : 262 862 euros pour une ouverture cinq jours sur sept
- Emmaüs – 32 rue des Bourdonnais – 75001 PARIS (n° SIMPA 24921 et n° de dossier 2016_07608):
 - ESI « Agora » : 358 132 euros pour une ouverture cinq jours sur sept
 - ESI « Boutique Solidarité Bichat - La Maison dans la Rue » : 203 677 euros pour une ouverture cinq jours sur sept
 - « ESI Familles » : 200 600 euros pour une ouverture cinq jours sur sept
 - ESI « La Maison du 13^{ème} » : 186 708 euros pour une ouverture cinq jours sur sept
- Les Œuvres de la Mie de Pain – 18 rue Charles Fourier – 75013 PARIS (n° SIMPA 2569 et n° de dossier 2016_07505) :
 - ESI « L'Arche d'Avenir » : 355 000 euros pour une ouverture cinq jours sur sept

- GIP « Samusocial de Paris » - 35 avenue Courteline – 75012 PARIS (n° SIMPA 94601 et n° de dossier 2016_07853) :
 - ESI « La Maison dans le Jardin » : 338 202 euros pour une ouverture cinq jours sur sept
- Autremonde - situé 30, rue de la Mare – 75020 Paris (n° SIMPA 8563 et n° de dossier 2016_06737) :
 - Accueil de jour : 43 000 euros pour une ouverture trois jours sur sept
- Saint Vincent de Paul- Accueil 15 - 40, avenue Charles Floquet 75007 Paris (n° SIMPA 29742 et n° de dossier 2016_00903) :
 - Accueil de jour: 17 500 euros pour une ouverture quatre jours sur sept
- Cœur du Cinq - situé 24, rue Daubenton – 75005 Paris (n° SIMPA 19388 et n° de dossier 2016_00455) :
 - Accueil de jour : 6 000 euros pour une ouverture quatre jours sur sept
- Centre d'accueil et de médiation relationnelle, éducative et sociale (CAMRES) (n° SIMPA 13545 et n° de dossier 2016_06622) :
 - Accueil de jour : 109 100 euros pour une ouverture cinq jours sur sept
- Relais Logement (n° SIMPA 73602 et n° de dossier 2016_05813):
 - Accueil de jour : 11 494 euros pour une ouverture cinq jours sur sept
- Compagnons de la nuit (n° SIMPA 186654 et n° de dossier 2016_07241):
 - Accueil de jour « La Moquette» : 107 000 euros pour une ouverture quatre jours sur sept

Article 2 : le versement des subventions mentionnées à l'article 1 est subordonné à la conclusion, avec les associations bénéficiaires Autremonde et Saint Vincent de Paul Accueil 15, de conventions annuelles présentées en annexe 1 du présent délibéré ainsi que pour les associations bénéficiaires CAMRES et Compagnons de la Nuit, d'un avenant aux conventions pluriannuelles signées le 29 juillet 2014 également présentée en annexe 1 du présent délibéré que la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer.

Article 3 : les dépenses correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement du Département de Paris pour les exercices 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre 17 - Rubrique 561 – Nature 6568		
Organisme bénéficiaire	Intitulé du projet	Montant du financement
Aurore	ESI « Halte Femmes »	260 440 €
	ESI « Halte Paris Lyon/Mazas »	285 745 €
	<i>Total Aurore</i>	<i>546 185 €</i>
Aux Captifs, La Libération	ESI « Chez M. Vincent »	191 475 €
Centre d'Action Sociale Protestant	ESI « La Maison dans la Rue »	249 889 €
Centre d'Action Sociale de la Ville de	ESI « René Coty »	181 923 €

Paris	ESI « Halle St Didier	262 862 €
	<i>Total CASVP</i>	444 785 €
Emmaüs Solidarité	ESI « Agora »	358 132 €
	ESI « Boutique Solidarité Bichat- La Maison dans la Rue »	203 677 €
	ESI Familles	200 600 €
	ESI « La Maison du 13 ^{ème} »	186 708 €
	<i>Total Emmaüs Solidarité</i>	949 117 €
Les Œuvres de la Mie de Pain	ESI « L'Arche d'Avenirs »	355 000 €
Samu Social de Paris	ESI « La Maison dans le jardin »	338 202 €
Autremonde	Accueil de jour	43 000 €
Saint Vincent de Paul- Accueil 15	Accueil de jour	17 500 €
Centre d'accueil et de médiation relationnelle, éducative et sociale	Accueil de jour	109 100 €
Total - Chapitre 17		3 239 253 €
Chapitre 65 - Rubrique 584 – Nature 6574- Ligne 34 015		
Cœur du Cinq	Accueil de jour	6 000 €
Compagnons de la Nuit	Accueil de jour « La Moquette »	107 000 €
Relais Logement	Accueil de jour	11 494 €
Total - Chapitre 65		124 494 €
Total général		3 368 747 €

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO